



Plateforme Nationale
DV&GF
Gouvernance Foncière au Sénégal

PLATEFORME NATIONALE SUR LA GOUVERNANCE FONCIÈRE AU SÉNÉGAL

La Plateforme Nationale inclusive et multi-acteurs, a été mise en place en mars 2014, à l'issue du premier Atelier National sur les DV. Cet atelier avait vu la participation d'une centaine d'acteurs représentant le secteur public, le secteur privé, les organisations de la société civile, les organisations paysannes et du patronat, les institutions de recherche ainsi que les partenaires techniques et financiers.



INSTITUTIONS MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DV/GF

République du Sénégal



Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural
Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Ministère de l'Élevage et des Productions Animales



enda Pronat



actionaid



Avec l'appui technique et financier de :



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT



République Fédérale
d'Allemagne

CONTEXTE

L'attention accrue des dernières années des investisseurs pour les terres agricoles en Afrique de l'ouest, les changements climatiques et la réduction des superficies agricoles due à la salinisation, à l'acidité des terres et à l'érosion, ont contribué à l'augmentation des pressions sur les ressources foncières.

Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (DV), adoptées le 11 mai 2012 par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) des Nations Unies, constituent le premier document international négocié sur la gouvernance foncière.

Au Sénégal, en 2014, dans le cadre de la mise en œuvre des DV, une Plateforme Nationale de dialogue multi-acteurs est mise en place autour des Directives volontaires sur la gouvernance foncière (PN/DVGF), avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies

pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) et de l'Initiative Prospective Agricole et rural (IPAR), et le soutien financier de la France, du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) et de l'Italie.

L'objectif de cette plateforme est d'assurer le dialogue sur la gouvernance foncière, l'élaboration de consensus nationaux, la préparation de plans d'actions de mise en œuvre des Directives volontaires, d'effectuer le suivi et l'évaluation de la Gouvernance Foncière au Sénégal.

Elle est devenue un espace de débat de premier plan pour discuter des orientations politiques des réformes relatives au foncier dans les secteurs des terres, des pêches des forêts, et des enjeux de la Gouvernance Foncière à la lumière des principes et des recommandations des Directives volontaires..

FICHE SYNOPTIQUE DE LA PLATEFORME NATIONALE

LA VISION de la Plateforme Nationale est d'instituer une gouvernance responsable, inclusive transparente et apaisée au bénéfice de toutes les parties prenantes.

LA MISSION de la Plateforme Nationale est de promouvoir le dialogue, la mise en débat et l'appui à l'amélioration de toutes politiques publiques ou bonnes pratiques liées à la gouvernance des ressources naturelles et du foncier au Sénégal, dans une recherche continue de consensus.

LES VALEURS de la Plateforme Nationale sont les suivantes :

- Équité et posture apolitique
- Acceptation des différences et approche collégiale ;
- Rigueur et Qualité (développer un argumentaire objectif et scientifique) ;
- Equidistance et Rassembleur (approche holistique et inclusive) ;

- Engagement et bénévolat (dans le déroulement des activités de la Plateforme ou du COPIL) ;
- Proactivité (anticipation sur les phénomènes à incidence foncière et proposition de solutions adaptées) ;
- Dialogue, Démarche constructive, Transparence et sens des responsabilités.

DÉPLOIEMENT DE LA PLATEFORME NATIONALE À TRAVERS LE PROJET

Depuis 2016, la FAO (sur financement de la Coopération italienne), a mis en place ce projet de : «*Renforcement de la diffusion et de l'opérationnalisation des Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers* » pour consolider et accompagner les acquis obtenus au Sénégal en matière de dissémination et de mise en œuvre.

Ce projet est conçu et porté par le COPIL-PN/GF, bras technique de la plateforme et vise à

accompagner le processus de dissémination et de mise en œuvre des Directives volontaires, dans une dynamique multi-acteur à travers :

- (i) le renforcement de capacités des parties prenantes de la gouvernance foncière,
- (ii) l'appui aux processus de réformes en cours,
- et (iii) l'appui à l'opérationnalisation des DV au niveau local.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA 1^{ÈRE} PHASE (APRÈS 3 ANNÉES DE MISE EN ŒUVRE)

Renforcement de la plateforme multi acteurs sur les DV et la gouvernance foncière à travers :

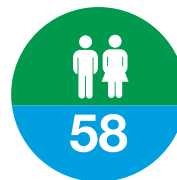
- 1 la mise à niveau des membres du Comité de pilotage sur les DV (septembre 2016) et sur la gouvernance des régimes fonciers forestiers (juillet 2018) ;
- 2 l'actualisation de la connaissance des enjeux fonciers par l'organisation d'ateliers de réflexion sur l'utilisation des DV tenus dans les six (6) zones éco-graphiques du Sénégal ;
- 3 la tenue régulière des rencontres annuelles de la plateforme (mars 2014, juillet 2015, décembre 2016 et mars 2018) ;
- 4 la production d'une identité visuelle et
- 5 l'adoption d'un plan stratégique de la plateforme.

Appui aux processus de réforme. Le projet de document de politique foncière du Sénégal s'est inspiré des DV et des études ont été réalisées pour alimenter ce processus. Il s'agit de :

- 1 Etude sur les critères et conditions d'une gestion rationnelle et durable du foncier au Sénégal ;
- 2 Immatriculation foncière généralisée : Faisabilité et implication sur les producteurs ;
- 3 Etude de pré-faisabilité de la création de l'observatoire national du foncier au Sénégal ;
- 4 Capitalisation des projets agrobusiness.

Par ailleurs, plus de 400 acteurs locaux ont consultés sur le projet de code de la pêche continentale.

Opérationnalisation effective des Directives volontaires au niveau local. Pour ce faire,



Para-juristes et animateurs fonciers



personnes ont été informées sur les DV



Collectivités territoriales ont bénéficié d'outils de gouvernance foncière :

Outils mis à la disposition des collectivités territoriales :

- 1 Charte locale de gouvernance foncière ;
- 2 Code de conduite sur la gestion du foncier et des ressources naturelles ;
- 3 Convention locale de gestion de forêt intercommunale ;
- 4 Plan de développement communal sensible à la gouvernance foncière ;
- 5 Commission domaniale élargie ;
- 6 Commission environnementale élargie ;
- 7 Registre foncier ;
- 8 Grille d'analyse des projets d'investissement à incidence foncière ;
- 9 Para-juristes/animateurs fonciers ;
- 10 Appui à l'obtention des titres d'affectation (plus de 600 dossiers déposés)
- 11 Gestion durable des terres (GDT) dans la gouvernance foncière.

PERSPECTIVES

Les efforts du COPIL DV/GF s'orientent désormais vers :

- 1 la consolidation de la plateforme nationale multi acteurs sur la gouvernance foncière avec une plus grande ouverture au secteur privé ;
- 2 la réflexion sur le suivi-évaluation de la gouvernance foncière au Sénégal ; et

- 3 le développement d'un modèle intégré d'intervention au niveau local sur la gouvernance foncière pour une sécurisation foncière des exploitations agricoles familiales notamment les couches vulnérables (les femmes, les jeunes, les couches défavorisées).

ACTEURS AYANT PARTICIPES AUX ACTIVITES DE LA PLATEFORME

État

MEDD - MFFE - MGLDAT - MAER - MPAM - MEPA

Élus nationaux / locaux

Assemblée Nationale - CESE - HCCT - CNDT - UAEL - Collectif des maires du PDIDAS - 40 Collectivités territoriales

Secteur Privé

CNES - CNP - MDES - ValAGRI - CCIAD - GDS - Asiliya Gum Company - CLS - Van Oers SARL - West Africa Farm SARL - ONGES

Directions et agences nationales d'exécution de l'État

APIX - ANCAR - ANSD - DAPSA - ANIDA - PRODAC - P2RS - ANPEJ - INP - DHORT - Direction des Eaux et Forêts - Direction des Petites et Moyennes Entreprises - CNCAS - DGID

Agences régionales d'exécution de l'Etat

PAFA - PADEN - PRODAM - SAED/DG - AIDEP - Préfet du département de Podor - ASAMM - SODAGRI - DRDR Thiès / Fatick / Kaolack / Matam / Saint louis / Tambacounda / Kolda

Organisation de solidarité internationale

OXFAM - HEKS EPER - GRET - VECO West Africa - AVSF - AGRECOL Afrique - Grdr Migration Citoyenneté Développement

Universités et institutions de recherche

ISRA - CNRF/BAME/LNERV - IPAR - CORAF - CIRAD - Hub Rural - Institut PANOS - UCAD - ENEA - UGB - ENSA

Partenaires techniques et financiers

ILC - FIDA - DUE - USAID - CRDI - AECID - BAD - BID - AFD - BM - Bureau Régional Coopération italienne - FAO - ONU Femmes - OMVS - OSIWA - Ambassade de France - Ambassade d'Allemagne - Ambassade des Pays Bas - Ambassade du Canada

Organisations de la société civile

ActionAid - CNCR - Enda-Pronat - IED-Afrique - CICODEV- Afrique - CONIPAS - RADI - USE - GREEN Sénégal - CONGAD - ASI - Forum Civil - RADDHO - AJS - WILDAF - CERFLA - APROFES - RNFRS - ADID - KEOH - AKNB - UJAK - Union des GIE de femmes (Zone de podor) - GIPSWAR